

Liste de vérification
pour Demande en
direct

Simplifier les demandes d'assurance

Que pouvez-vous faire avec Demande en direct?

- Utiliser notre navigation fluide pour entrer l'information de la manière qui vous convient
- Demander n'importe quel produit d'assurance-vie ou d'assurance maladies graves pour une personne, deux personnes ou une société
- Signer électroniquement, à distance ou en personne
- Ajouter des pièces jointes pour vos affaires nouvelles ou en vigueur
- Organiser vos dossiers ouverts et les actions des Clients au moyen des tableaux de bord
- Planifier les entrevues électroniques à même la proposition
- Demander plusieurs produits dans une seule proposition
- Enregistrer les propositions pour les remplir à votre gré
- Explorer l'environnement de pratique
- Vous assurer de ne rien oublier grâce à la saisie intelligente

Avant de commencer

- Désactivez le bloqueur de fenêtres contextuelles. Si vous ne le faites pas, il se pourrait que Demande en direct ne s'ouvre pas.
- Assurez-vous que chaque Client qui doit signer la demande a son propre numéro de cellulaire et son propre courriel. Cela s'applique aux personnes qui signent à distance et inclut :
 - Les personnes assurées de 16 ans ou plus (18 ans et plus au Québec);
 - Le parent/tuteur pour une proposition d'assurance d'enfant;
 - Le parent/tuteur n'est pas le propriétaire du contrat.
- S'il s'agit d'un contrat détenu par une société, veuillez d'abord inscrire le nom de la société qui sera propriétaire du contrat.
- S'il s'agit d'une transformation, vous ne pouvez pas utiliser Demande en direct. Remplissez plutôt le formulaire de demande papier F260.
- Si vous faites une demande de remplacement interne, vous ne pouvez pas utiliser Demande en direct. Remplissez plutôt le formulaire de demande papier.

Pour commencer

- Lorsque vous ajoutez un Client, ajoutez-le seulement une fois et sélectionnez tous ses rôles (p. ex., « personne assurée » et « signataire autorisé » plutôt que chaque rôle séparément).
- Vous ne pouvez pas effacer le premier Client que vous avez ajouté à Demande en direct après l'avoir enregistré. Cela comprend ses divers rôles.
- Si vous n'avez pas saisi les rôles du Client correctement et que vous n'avez pas entré le Client en premier, vous devrez le retirer et l'ajouter de nouveau en saisissant les rôles correctement.
 - Remarque : si vous retirez un Client, les réponses que vous avez entrées pour ce Client seront effacées.
- Si vous soumettez une proposition-test :
 - Ajoutez les renseignements sur le médecin du Client afin que nous puissions commander la DMT.
 - Indiquez que la Sun Life commandera les exigences médicales.
 - Indiquez dans les « Directives spéciales » de la page « Sommaire » qu'il s'agit d'une proposition-test et que les exigences médicales ne doivent pas être commandées.

Remplir la proposition

- Si le Client doit passer une entrevue téléphonique, demandez-lui de consulter sunlife.ca/entrevue. Le contenu l'aidera à se préparer – et il aura une meilleure expérience.
- À l'écran Renseignements sur le paiement, sélectionnez d'abord la fréquence de la prime. Indiquez ensuite si le Client fournira les renseignements bancaires maintenant ou à l'acceptation du contrat.
- Si le Client est né dans un pays qui ne se trouve pas dans le menu déroulant, sélectionnez « Canada » et inscrivez le pays de naissance du Client dans les « Directives spéciales » de la page « Sommaire ».
- Pour ce qui est de l'antidatage, Demande en direct permet seulement 90 jours.
 - Pour les contrats avec participation, les VU et les contrats permanents et temporaires, l'antidatage peut aller jusqu'à 180 jours. Si vous voulez antidater le contrat de plus de 90 jours, ajoutez une mention à cet effet dans les « Directives spéciales » de la page « Sommaire ».
- Si une autre Demande en direct comprend un contrat lié, veuillez indiquer le numéro de ce contrat dans les « Directives spéciales » de la page « Sommaire ».

N'oubliez pas

- Si vous soumettez une demande pour une VU, une assurance avec participation ou une assurance permanente ou temporaire, Demande en direct vous demandera d'ajouter un formulaire de Vérification de l'identité (4830-F ou 4831-F) à l'écran « Pièces jointes ».
- Si le Client est admissible à l'assurance temporaire et veut faire une demande de Temporaire, répondez aux trois questions qui se trouvent sous « Assurance temporaire – Section Preuves ». Si le Client est admissible à cette assurance, Demande en direct vous présentera un écran pour l'offre, et vous pourrez y ajouter l'assurance temporaire.
- Une fois la demande signée électroniquement, vous ne pouvez pas la déverrouiller. Cela veut dire que vous ne pouvez pas faire de modifications.
- À compter du 31 août, le logiciel de signature électronique ne sera plus compatible avec Internet Explorer. Nous vous recommandons d'utiliser Chrome ou Edge.
- Les demandes expireront après 60 jours d'inactivité. Elles ne paraîtront plus sur votre tableau de bord après leur expiration.

Des questions? *Nous sommes là
pour vous aider.*

Communiquez avec l'équipe Expérience des conseillers :

Téléphone

- 1-800-800-4786
- Option 2, 1, 1, 4

Courriel : experienceconseillers@sunlife.com